Envoyé en préfecture le 05/11/2026
Reçu en préfecture le 05/11/2026
Publié le
ID : 022-212203004-20260907-DCM_2026_046-DE

| Côtes d'Armor | DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL<br>De la Commune de SAINT – HERVÉ |
|---|---|
| | SEANCE DU LUNDI 7 SEPTEMBRE 2026 |

L'an deux mil vingt-six le sept septembre à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Hervé se sont réunis à la mairie – 5 rue des manoirs à Saint-Hervé, sous la présidence de M. Le Maire, Damien DEFFONTAINES, convoqués le premier septembre deux milles vingt-six, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-11 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

**Étaient présents** : M DEFFONTAINES Damien, Mme VERGNES Régine, M. LE HELLEY Michel, Mme LELONG Sylviane, M. LECANT Emmanuel, Mme DORMOIS Rozenn, M. Xavier QUENAULT, M. Xavier ROBIC, Mme MORIN Annick.

**Formant la majorité des membres en exercice**

**Etaient absents, excusés** : Mme Catherine GALERNE donne pouvoir à Mme Régine VERGNES et M. Teddy HIBON donne pouvoir à M. Damien DEFFONTAINES.

Mme Sylviane LELONG a été désignée comme secrétaire de séance.

| **N° d'acte :**<br>**DCM-2026-046** | **VALIDATION DE DIVERS DEVIS** |
|---|---|

M. Le Maire informe l'assemblée que des devis ont été demandé à des entreprises paysagiste afin d'aménager un chemin en béton désactivé qui partirait des toilettes publiques de l'étang à l'étang. Ainsi que la création d'une terrasse à la salle Olympe.
Art & concept paysagers propose un devis à 25 704,58€TTC
Vetel Concept propose un devis à 25 490,12€TTC

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de retenir Vetel Concept pour un montant de 21 241,77€ht soit 25 490,12€TTC. Autorise M. Le Maire à signer tous documents administratifs et comptables.**

Envoyé en préfecture le 05/11/2026
Reçu en préfecture le 05/11/2026
Publié le
ID : 022-212203004-20260907-DCM_2026_046-DE

Pour extrait conforme,

Fait et délibéré les lieux, jour, mois et an susdits. Au registre, suivent les signatures. Monsieur Le Maire, certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte.

Fait à SAINT-HERVE, le 08/09/2026

**Mme Sylviane LELONG,**
**Secrétaire de séance,**



**M. Damien DEFFONTAINES**
**Maire,**

